

GRILLE HONORAIRES « TRANSACTION »

Barème du 08 avril 2022

Ventes de locaux à usage d'habitation / terrains :

Montant de la transaction	Honoraires TTC Prix Maximum
Jusqu'à 100 000€	8%
De 100 001€ à 200 000€	7%
Au-delà de 200 000€	6%

À la demande du mandant, les honoraires peuvent exceptionnellement être supportés par l'acquéreur.
Estimation / avis de valeur : 150€ TTC (offert si suivi d'un mandat de vente confié à l'agence)

Ventes en l'état futur d'achèvement :

Honoraires exclusivement à la charge du vendeur dont le montant ou % est défini par le vendeur et stipulé de façon spécifique dans chaque mandat.

Vente de locaux à usage professionnel, commercial, industriel et cession de bail :

Montant de la transaction	Honoraires TTC Prix Maximum
Jusqu'à 100 000€	Forfait de 8 000€
De 100 001€ à 200 000€	8%
Au-delà de 200 000€	7%

Sauf convention contraire entre les parties indiquée au mandat, les honoraires de l'agence **EXCELIMO** seront à la charge de l'acquéreur, inclus dans le prix de vente. TVA 20 %



EXCELIMO
 SARL immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°842 299 596
 Carte professionnelle de transaction n° CPI 6701 2017 000 020 484
 Délivrée par la CCI de Strasbourg
 Sans manquement de fonds - Capital : 5000,00 €
 Siège : 63 route du Générale de Gaulle 67300 Schiltigheim
contact@excelimo.fr



GRILLE HONORAIRES « GESTION »

Barème du 08 avril 2022

8% TTC du montant encaissé selon le nombre de biens confiés en gestion.

Assurance loyers impayés et dégradations immobilières possible en sus – Taux en vigueur : **2.40 % net**

GRILLE HONORAIRES « LOCATION »

Barème du 08 avril 2022

Location de locaux à usage d'habitation :

(Conforme aux dispositions de la loi ALUR du 24 mars 2014 et au décret d'application du 1er août 2014)

	Prestation	Honoraires TTC Prix Maximum
Part du locataire	Honoraires de base	10, 00 € TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3, 00€ TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base	10, 00 TTC par m2 de surface habitable
	État des lieux	3,00€ TTC par m2 de surface habitable

Location de locaux à usage professionnel, commercial ou de stationnements :

	Prestation	Honoraires TTC Prix Maximum
Part du locataire	Honoraires de base	10 % HT du loyer annuel
	État des lieux	3,00 € TTC par m2 de surface habitable
Part du propriétaire-bailleur	Honoraires de base + état des lieux	Égaux à ceux du locataire

Parking ou garage (état des lieux, rédaction du bail) :115€ TTC prix maximum à la charge du bailleur

Parking ou garage (état des lieux, rédaction du bail) :115€ TTC prix maximum à la charge du locataire

Avenant de bail :130€ TTC prix maximum à la charge du demandeur

Rédaction de bail :130€ TTC prix maximum



EXCELIMO
SARL immatriculée au RCS de Strasbourg sous le n°842 299 596
Carte professionnelle de transaction n° CPI 6701 2017 000 020 484
Délivrée par la CCI de Strasbourg
Sans maniement de fonds - Capital : 5000,00 €
Siège : 63 route du Générale de Gaulle 67300 Schiltigheim
contact@excelimo.fr